

Jeudi 7 avril 2022 Au restaurant Le Lob à St-Légier

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Ouverture de la séance, liste de présence.
- 2) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 9 septembre 2021, disponible sur www.gcas.ch
- 3) Rapport du Président
- 4) Rapport du caissier
- 5) Rapport des vérificateurs
- 6) Adoption des rapports et décharge au comité
- 7) Fixation des cotisations annuelles pour 2023
- 8) Elections et démissions
- 9) Désignation des vérificateurs des comptes pour 2022
- 10) Demande pour l'élaboration d'un sondage afin d'étudier une fusion des groupements des commerçants et artisans de Blonay « GCAB » et de St-Légier « GCAS »
- 11) Propositions individuelles et divers.

La partie statutaire sera suivie d'une présentation de M. Alexandre Furrer-Pilliod, qui nous parlera de son activité et de ses expériences en tant qu'ancien garde pontifical.

Pour terminer cette soirée, nous partagerons un repas en commun, concocté par Mme et M. Lacueille qui nous reçoivent dans leur restaurant Le Lob. Merci à eux.

1) Ouverture de la séance, liste de présence

L'Assemblée est présidée par M. Guy Marti.

Il souhaite la bienvenue aux membres présents et salue particulièrement la présence de M. le Municipal Jean-Marc Nicolet, M. le Municipal Thierry George de la commune de Blonay-St-Légier, les membres du comité du Groupement des Commerçants et Artisans de Blonay représentés par son Président M. Alexandre Grandjean, accompagné de M. Olivier Bonjour, membre du comité.

Est également salué la présence de M. Bernard Schmid, directeur de la Promove ainsi que Mme Marianne Jaquet, graphiste au journal COMMune info.

Le Président remercie d'avoir répondu présent à l'invitation à cette AG et se plaît de constater la belle affluence pour cette soirée.

Se sont excusés : (33 membres)

M. Dominique Traversini, rédacteur en chef du journal intercommunal COMMune Info ainsi que 33 membres soit : La banque Raiffeisen, Budget Box SA, Dresse Achor, Amstein SA, Aqua Delfinée, AxiHome SA, Balsiger Mathieu, Betschart Thomas, Angélique Blatti ostéopate, Boulangerie Golay, Café de la Place, Carrosserie Car-Point, la cave des Curtis, Cornaz Fontanellaz Construction, Effet Papillon, Gilbert Aubert, L'atelier d'Amélie, Les Orthopédistes, Massonnet SA, Molotov Events, PA Moto, Pharmacie de St-Légier, Schaller Irène, Nick et Marina Schuler, Mamin Frédéric, Fiduciaire Olivier Vodoz, Rochat Solaire SA, Emil Frey St-Légier, Life School, Grisoni Zaugg, Grisoni Carrelage et VG Technologie, Eurêka Immobilier Sàrl.

Les commerçants et artisans présents (60 personnes)

A Fleur de Peau, Acsys Engineering Sàrl, Amag SA, Anthamatten Meubles SA, Art'Optique SA, Aton Management SA, carrosserie de la Veyre SA, Cidrerie de St-Légier, Cuisine-Services RM Sàrl, Editions Mercia du Lac, Ducraux Philippe Ebenisterie, Emyx, Eni-Contrôle Sàrl, Garage de St-Légier Sàrl, Garage du Mt-Pèlerin SA, Gaumann SA, Hôtel Modern Times, Idéalcéramique SA, Isopym Sàrl, Garderie Tout en Couleur, Kalin Electricité Sàrl, La Buvette des Mossettes, Tania Lathion massage, Laurent Ducraux indépendant, Monnard SA, Nectardesign, Omnia Immobilier SA, ON Santé Sàrl, Restaurant le Lob, Ercic Rochat membre honoraire, Infographie, Swiss RC ProTech Sàrl, De Geoffrey Bernard membre honoraire, Le GCAB, la Promove, La Municipalité de Blonay-St-Légier, Edge et M. Alexandre Furrer.

Les membres ayant été convoqués par courrier et par email, conformément à l'art 8 des statuts de ce fait les délibérations peuvent démarrer selon l'ordre du jour envoyé.

Lecture de l'ordre du jour qui a été envoyé avec la convocation et n'a pas été modifié. Le Président demande qu'un vote soit effectué pour valider l'ordre du jour :

Avis contraire : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est donc accepté à l'unanimité.

Le Président demande aux membres qui ne l'auraient pas encore fait de signer la liste des présences.

2) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 9 septembre 2021 (disponible sur www.gcas.ch)

Des exemplaires du PV sont à disposition des membres dans la salle.

Y a-t-il des remarques ou compléments, corrections que vous souhaiteriez apporter au PV ?

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est donc accepté à l'unanimité

Le Président remercie Mme Aurélie Favez pour la rédaction du P.V.

3) Rapport du Président

Mesdames et Messieurs les membres du Groupement des Commerçants et Artisans,

Pour cette année, et malgré ce satané Covid toujours présent, nous n'avons pas dû procéder à des reports et pouvons, de ce fait, effectuer notre assemblée presque dans le premier trimestre comme le stipule nos statuts.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous ressentons ce besoin de se rencontrer et de partager les éléments essentiels à l'être humain pour son bon équilibre social.

Depuis notre dernière assemblée du 9 septembre 2021, notre implication a été par périodes assez soutenue.

Madame Manuella Debernardi a endossé le rôle de vice-présidente, Aurélie Favez le secrétariat, Marianne Jaquet la communication, Olivier Vodoz les finances et Danilo Pires comme membre.

Grâce à son esprit d'équipe fortement marqué de votre comité, nous avons pu finaliser avec notre membre ISOPYM, Marion Brunschwing et Patrick Millasson, les décisions et les implications qui étaient de notre ressort, afin de permettre à notre mandataire d'organiser notre 40^{ème} anniversaire du 18 novembre 2021.

Nous avons donné à notre organisateur la vision et les lignes directives qui sont propres à nos valeurs : **le dynamisme local de Blonay / St-Légier.**

Je vous rappelle mon propos lors de cette soirée qu'il n'était pas nécessaire d'emprunter ce chemin qui vous mène à la Migros, au rayon fruits pour interroger la mangue.

Qui es-tu vraiment, mangue ? Quelle est ton empreinte carbone ? As-tu eu l'imprudence de voyager en soute ou t'es-tu contentée de la voile et du rail, comme il se doit ?

Ou encore d'interroger l'avocat de la Coop qui devra plaider sa cause ?

Alors, pour cet anniversaire, vous avez répondu présent et vous nous avez fait l'honneur d'être 97 pour savourer vos papilles à notre circuit gourmand et au cocktail dînatoire.

Vos retours nous permettent d'affirmer que notre choix avec les acteurs économiques de Blonay-St-Légier fut une très belle réussite grâce à eux, grâce à vous par votre participation.

Mais cette réussite a été préparée par ISOPYM de Marion Brunschwing et Patrick Millasson qui ont maîtrisé et harmonisé l'organisation de cette soirée.

Chère Marion, cher Patrick, l'ensemble des membres du GCAS s'associent au comité pour vous remercier d'avoir mené d'une main de maître notre 40^{ème} anniversaire.

Merci également à mon comité qui a été disponible lors de chaque sollicitation.

Pour celles et ceux qui souhaiteraient se replonger dans cette atmosphère de fête, vous pouvez visualiser sur notre site www.gcas.ch les photos prises par notre photographe, membre du GCAS Guy Muller.

Toujours dans le souhait du maintien de l'économie locale, nous avons continué nos implications sur le suivi d'aides pour les autorisations d'infrastructures complémentaires dans le secteur de la restauration et de l'alimentation.

Selon nos engagements, nous avons collaboré pour le journal intercommunal, intensifié notre entente avec la Promove, finalisé notre nouveau site ainsi que le renforcement de nos échanges avec le GCAB.

Pour le suivi des aides dans le secteur de la restauration et de l'alimentation comme évoqué dans mon rapport de la dernière assemblée, nous avons poursuivi en étroite collaboration avec le municipal des bâtiments Gérald Gygli afin d'évaluer et d'appliquer les autorisations pour des infrastructures de terrasses complémentaires aux artisans de la gastronomie.

Sur la base de l'inventaire des possibilités et des besoins, en continuité de l'esprit effectué pour la terrasse du restaurant le Petit, une nouvelle réalisation d'infrastructures sera visible ces prochaines semaines sur la terrasse de l'auberge communale de St-Légier.

Une proposition d'infrastructure est actuellement en discussion pour un complément chez notre restaurateur qui nous accueille ce soir.

Le financement s'effectue sur la base d'un montant à fonds perdu de CHF 10'000 par le groupement et de CHF 20'000.- par la commune de St-Légier qui a été versée au groupement en fin d'année 2021. En complément de ces montants, une participation des bénéficiaires est effectuée selon une répartition globale proposée par votre groupement en collaboration du municipal Gérald Gygli.

Lors de notre soirée d'anniversaire, j'avais saisi l'occasion de remercier le rédacteur en chef du journal COMMune info Monsieur Dominique Traversini, en vous informant qu'après la parution du numéro 62 notre rédacteur terminait son mandat qu'il assumait depuis 2013.

Suite à des éléments privés de la personne mandatée par les anciennes municipalités de Blonay & de St-Légier pour remplacer Monsieur Dominique Traversini, le mandataire a, après quelques semaines d'activité, décidé de renoncer au mandat accepté pour l'année 2022.

De ce fait, Dominique Traversini a accepté de prolonger son mandat, afin de relater la vie de notre commune jusqu'au mois de juillet, et ainsi de permettre à nos autorités de mettre le poste de rédacteur au concours.

Votre comité a dû rappeler lors des séances de rédaction aux membres présents de la nouvelle municipalité que la vision est de conserver l'esprit décidé conjointement en 2013 entre les autorités, le GCAB et le GCAS depuis sa première parution en mai 2013 par sa structure actuelle avec la réalisation du journal par les acteurs locaux.

Que l'information politique ainsi que la parole aux lecteurs n'entrent pas dans l'esprit de base qui a conduit les groupements à cette collaboration et à son implication.

Nous avons convenu que ce journal reste apolitique.

Si la nouvelle municipalité décide de ne plus respecter ce qui a été convenu avec les autorités antérieures, le comité du GCAS se verra dans l'obligation de vous suggérer de vous prononcer sur cette nouvelle proposition ou de se retirer, afin de respecter le mandat que vous, membres, avez validé et que vous nous avez confié à faire respecter.

En septembre dernier, je vous informais également le renouveau de nos News. Nous nous efforçons de trouver le juste milieu tout en vous informant de la vie du groupement sans trop prendre de votre temps par de trop nombreux envois électroniques.

De plus, vous avez certainement pu apprécier également la finesse et la légèreté de notre nouveau logo, ainsi que la finalisation de notre site qui est simple, logique et contient l'essentiel. L'implication effectuée pour l'ensemble de ces travaux est l'œuvre de notre responsable de communication Marianne Jaquet.

Je vous invite à y faire une visite du site www.gcas.ch

Vous informer que, suite à la proposition de la Promove Riviera - Lavaux, nous avons conclu un partenariat qui est essentiellement basé sur la visibilité, la communication et les échanges permettant à chacun d'apprendre sur les visions et les implications effectuées par les groupements représentés au sein du réseau de la Promove.

Vous rappelez que la Promove organise la 3^{ème} édition des mérites de l'économie Riviera-Lavaux qui récompensera quatre mérites et deux prix spéciaux.

Les mérites de l'économie Riviera-Lavaux récompensent et mettent en lumière les entreprises et les organisations qui, par leur travail, font rayonner la région Riviera-Lavaux. Le prix souligne aussi l'importance de créer des emplois durables dans ce tissu économique local.

Un lauréat sera distingué pour chaque catégorie.

- **Entreprendre** : un prix dédié aux jeunes entreprises de moins de 3 ans.
- **Impact** : un prix dédié aux PME qui investissent et créent de l'emploi.
- **Proximité** : un prix dédié aux commerces, artisans et acteurs locaux.
- **Rayonnement** : un prix dédié aux acteurs qui contribuent à la notoriété de la région.

Le comité du GCAS vous encourage à vous inscrire avant le 30 avril sur le site www.lesmerites.ch

Le plaisir d'échanger et rencontrer Alexandre Grandjean, président du GCAB, avec qui nous essayons de cultiver le dynamisme local, a pris de l'ampleur par l'organisation de la première rencontre intercommunale des comités de nos groupements.

Cette première rencontre formelle a mis en lumière des réflexions sur l'avenir de nos groupements suite à l'entité de la nouvelle commune de Blonay-St-Légier.

Les réflexions et les échanges de cette rencontre, ainsi que ceux qui ont suivi, ont accouché de la proposition du point 10 de l'ordre du jour de notre assemblée qui sera traité ce soir.

En septembre 2021, je vous mentionnais les déclarations erronées à l'encontre du comité du GCAS par le municipal délégué de la commune de St-Légier sur le dossier du site de La Veyre-Derrey, tout en vous confirmant le soutien du comité du GCAS à cette création.

Depuis la fin de l'année 2021, nous n'avons plus été informé ou sollicité pour ce soutien au futur développement très attendu.

Nous pouvons regretter de ne pas avoir été contacté par les onze entreprises de la région intéressées à s'implanter qui se sont constituées en associations pour le soutien de ce projet.

Nous suivrons attentivement ce dossier qui est actuellement entre les mains du législatif de notre commune.

Notre rôle de trait d'union avec les autorités nous demande de la vigilance et de la disponibilité.

A ce jour, nous n'avons pas eu d'échange avec le nouveau collège municipal. Au vu des entretiens et des engagements que nous avons travaillé avec l'ancienne municipalité de St-Légier, nous avons fait parvenir cette semaine un courrier à nos autorités, afin de leur communiquer les points sur l'état des dossiers en cours non finalisés avant la nouvelle législature de la commune de Blonay-St-Légier.

Je me dois au nom du GCAS de remercier les autorités de la commune de St-Légier pour l'écoute et l'application du soutien marqué lors de la dernière législature et plus particulièrement tout au long de cette période de mesures sanitaires envers nos artisans, aux PME, aux indépendants de notre commune auxquels, votre rôle est essentiel pour l'ensemble de l'économie permettant à nos villages, notre région d'en bénéficier. Car l'impact culturel, sportif et associatif est à considérer.

Pour cela, j'appelle la nouvelle municipalité à créer un échange afin et définir une vision pour une bonne collaboration qui est essentielle pour notre groupement et la collectivité.

Vous informer qu'à ce jour, le GCAS compte 123 membres malgré la session d'activité de l'entreprise Liaudat SA au 31.03.2022, et naturellement sa démission du groupement.

Je relèverais que le fondateur de cette entreprise familiale, Monsieur feu Francis Liaudat, fut le premier président de notre groupement, ce qui signifie que l'entreprise Liaudat a été membre du groupement depuis la création du groupement.

Nous perdons au sein du groupement un artisan impliqué, la collectivité perd une entreprise familiale généreuse dans son soutien culturel, sportif et social.

Merci à Liaudat SA pour tout son apport effectué.

Pour terminer, je souhaiterais également vous remercier, vous Mesdames et Messieurs les membres du groupement pour votre confiance, votre soutien au journal COMMune info, votre implication et votre présence lors de nos sollicitations qui nous donnent l'impulsion pour vous représenter ainsi que vos rôles sociaux économiques indispensables à nous tous.

A vous, chers membres du comité qui répondez à mes sollicitations et effectuez à un rythme de TGV vos charges dans l'ombre pour notre groupement, travail indispensable à son bon fonctionnement. Sachez que personnellement, j'apprécie le travail que vous accomplissez dans un esprit constructif pour le bien commun.

Si aujourd'hui, la reconnaissance est présente, cette reconnaissance vous revient.

Je vous remercie de votre attention.

4) Rapport de la caissière

Au vu de l'absence de M. Olivier Vodoz, c'est M. Danilo Pires qui va commenter les comptes.

M. Pires remercie les personnes présentes ce soir et présente de manière succincte la comptabilité du GCAS sur l'exercice 2021.

A cause de la pandémie, le groupement a décidé, lors de l'Assemblée, de ne pas encaisser de cotisation de ses membres.

Une aide financière aux restaurateurs à la hauteur de Fr. 10'000.- a été mise en place.
De son côté, la commune a participé à cette aide avec une contribution de Fr. 20'000.- à fond perdu.

Le GCAS a fêté ses 40 ans, ce qui a coûté Fr. 10'580.- environ. Monsieur Pires en profite pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont été présentes à cette occasion.

Au final, suite à une année particulière et sans cotisations :

- Perte : Fr. 16'664.90
- Fortune au 31.12.2021 : Fr. 19'188.75.

La discussion sur le rapport du caissier est ouverte.
Pas de question, la parole est close.

4) Rapport des vérificateurs

Au vu de l'absence du premier membre M. Joël Grisoni, il est demandé à Mme Carole Rimlinger, 2^{ème} membre de bien vouloir lire le rapport.

Rapport des vérificateurs en page suivante.

Vérification des comptes effectuées le 24.03.2022

Discussion ouverte – Aucune question des membres

G C A ST-LEGIER

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le jeudi 24 mars 2022, en notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité du GCA, pour l'exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

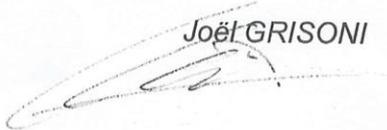
Un pointage des écritures de caisse, poste et banque, nous a permis de contrôler la tenue correcte et exacte des comptes du groupement.

Le résultat de l'exercice présente une perte de Fr. 16'664.91, avec un capital au 31.12.2021, de Fr. 19'188.75.

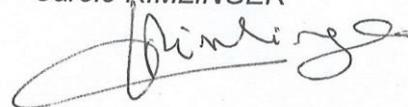
Sur la base de notre contrôle, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels tels que présentés, et de donner décharge au comité et au responsable de la tenue de la comptabilité.

St-Légier, le 24 mars 2022

Joël GRISONI



Carole RIMLINGER



6) Adoption des rapports et décharge au comité

Mesdames et Messieurs les membres sont invités à accepter les rapports et se manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Les rapports sont acceptés à l'unanimité

Le président remercie notre caissier Monsieur Olivier Vodoz ainsi que les vérificateurs Madame Carole Rimlinger et Monsieur Joël Grisoni.

7) Fixation des cotisations annuelles pour 2023

1) Cotisation au choix pour les membres actifs.

a) Cotisation annuelle actifs de CHF 100.-

OU

b) Cotisation annuelle actifs de CHF 300.-

Comprenant la cotisation annuelle et 3 annonces de uniquement 1/8 ème de page dans le journal intercommunal COMMune Info.

(Ce paquet proposé représente un montant de CHF 325.-)

Le cadeau de CHF 25.- sera un manque de rentrée pour le GCA.

(300.- = 3x 75.- (225.-) + cotisation 75.-)

2) Cotisation de membres honoraires de CHF 50.-

La discussion sur les propositions est ouverte

Le président invite Mesdames et Messieurs les membres qui acceptent les cotisations de membres actifs et honoraires pour 2022 tels que présentés de le manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

La cotisation de membres actifs et honoraires pour 2022 est acceptée à l'unanimité.

8) Elections et démissions

Elections et démissions : selon **art 10** des statuts (5 membres au moins nommés pour un an et rééligibles). + bulletin secret si le dixième des membres présents le demande.

A) Comité

Monsieur Olivier Vodoz, rentré au comité il y deux ans, a fonctionné comme caissier lors de la dernière année nous a fait part de son souhait de ne pas rebrigner un nouveau son mandat. Pour les autres membres du comité actuel, Mesdames Manuela Debernardi, Aurélie Favez et Marianne Jaquet, Monsieur Danilo Pires et votre serviteur restent à dispositions pour une année complémentaire.

Au vu de cette nouvelle organisation, ainsi que les implications futures en collaboration avec le GCAB, le comité a estimé pour cette année qu'il est en mesure d'assumer les tâches sans forcément compléter le départ de Monsieur Olivier Vodoz.

Toutefois, si une personne serait disponible et intéressée de rejoindre le comité, c'est très volontiers qu'elle ou qu'il se manifeste afin que le comité puisse proposer à l'assemblée sa candidature.

La discussion est ouverte

- a) Y a-t-il un-e ou membre intéressé.e - non
- b) Sur la proposition.

Le président invite Mesdames et Messieurs les membres qui acceptent la proposition du comité tel que présenté pour la prochaine année de le manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Les membres du comité sont élus par applaudissement.

B) Elections du président :

Le président vous informe qu'il est à disposition de l'assemblée pour une année complémentaire.

La discussion est ouverte

Y a-t-il d'autres propositions

Le président invite Mesdames et Messieurs les membres qui acceptent la proposition effectuée pour la prochaine année telle que présenté de le manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

La proposition est acceptée par applaudissement.

9) Désignation des vérificateurs des comptes pour 2022

Monsieur Grisoni en tant que premier membre termine son mandat Madame Carole Rimlinger 2^{ème} membre passe 1^{ère} membre.

Monsieur Haldiman suppléant passe 2^{ème} membre

Il faut nommer une ou un suppléant.

1er membre : Mme Carole Rimlinger

2^e membre : M. Haldiman

Suppléant : M. Pascal Corthésy

Le président invite Mesdames et Messieurs les membres qui acceptent la composition des vérifications des comptes pour la prochaine année telle que présenté de le manifester en levant la main.

La proposition est acceptée par applaudissement

10) Demande pour l'élaboration d'un sondage afin d'étudier une fusion des groupements des commerçants et artisans de Blonay « GCAB » et de St-Légier « GCAS »

Le président annonce : « Vu que le 1^{er} janvier de cette année la fusion de Blonay-St-Légier est effective, et comme informé dans mon rapport, nous nous sommes rencontrés avec le comité du groupement des commerçants et artisans de Blonay GCAB afin d'échanger sur nos structures, nos apports et nos besoins et sur les enjeux économiques actuels et futurs.

De cette rencontre riche, constructive et intéressante, remplie de bons sens, le constat et parlant de voir la richesse locale, la diversité d'activités et ces valeurs.

L'implication réciproque tant du GCAB que du GCAS différenciée par les catégories de ces membres ainsi que les besoins économiques liés aux catégories, nous avons évoqué dans nos visions plusieurs scénarios.

Aujourd'hui, nous n'allons pas vous proposer de scénarios, nous souhaitons procéder par étapes et dans un premier temps, nous vous demandons votre accord pour préparer un sondage que nous souhaitons complet avec des visions d'organisation afin que vous vous exprimiez sur la possibilité de vous proposer une éventuelle fusion des groupements.

Le résultat du sondage permettra aux deux comités soit de préparer des assemblées de dissolutions et une assemblée constitutive si les résultats des sondages aux GCAB et GCAS sont favorables.

Si le résultat d'un des groupements n'est pas favorable, nous ne vous proposerons pas de fusion et nous garderons chaque groupement nos identités et notre collaborations actuelle.

Vous dire également que cette proposition sera proposée aux membres du GCAB lors de son assemblée courant du mois de mai. »

La discussion est ouverte

Pascal Corthésy demande quelle est la tendance ou l'avis des 2 groupements. Réponse : la tendance est favorable dans le suivi naturel d'une fusion des 2 communes. La séance des 2 groupements a eu une vision future dynamique, mais pas forcément fusionnée. C'est une difficulté de trouver une solution pour équilibrer les secteurs (industriels – artisans – commerçants).

M. Grandjean ajoute que l'on ne va pas travailler sur une fusion si les membres ne sont pas favorables. On va procéder idem à la fusion des villages, pas à pas.

Le président précise qu'il a appris du politique, qu'il faut analyser pour éviter l'aspect négatif. Prise en considération d'un vote pour donner la parole aux membres.

M. Epp demande si, aux conclusions du sondage, il sera demandé aux membres d'élaborer une étude pour une éventuelle fusion ou sur l'accord de la fusion.

Réponse : le président remercie Monsieur Epp pour cette très bonne question qui sera mise en lumière lors de l'élaboration du sondage entre les comités du GCAB & GCAS. Il pense également que le sondage doit être approfondi et pertinent afin que selon les résultats des groupements et que lors des assemblées de dissolution et l'assemblée constitutive les comités puissent répondre clairement aux éléments qui pourraient préoccuper certains membres.

Le président invite Mesdames et Messieurs les membres qui acceptent la proposition pour l'élaboration d'un sondage afin d'étudier une fusion des groupements des commerçants et artisans de Blonay « GCAB » et de St-Légier « GCAS » de le manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

La proposition est acceptée à l'unanimité.

12) Propositions individuelles et divers.

Thierry Georges, municipal prend la parole. Il salue de la part de la Municipalité et s'excuse de l'absence des autres municipaux. Il précise que la nouvelle municipalité est active que depuis trois mois et qu'il est difficile de répondre à tous les sujets auxquels ils devraient répondre sur un si court laps de temps. Mais la municipalité se réjouit de se pencher sur les points souhaités et de rencontrer le GCAS et GCAB.

1^{er} point abordé par le municipal : la ligne VMCV. Suite à la fusion des deux villages, il est plus facile d'ouvrir une discussion avec les transports VMCV pour desservir efficacement plus de quartier dans le village, avec des véhicules appropriés pour la taille des chemins et routes du village. Cette étude va se faire, mais pas pour cette année. Il faut compter au moins deux ans.

2^{ème} point : la mobilité. La Municipalité a décidé d'ouvrir une étude sur la mobilité, pour tous types de mobilité, pour avoir une meilleure gestion du flux de circulation aux heures de pointe.

3^{ème} point : la Veyre-Derrey. En effet, tout le monde peut maintenant accéder aux informations via le site internet de la commune. Ce projet sera voté lors du conseil communal du 31 mai. Présentation publique le 17 mai à 20h, lieu donné ultérieurement. Comme stipulé, un groupement d'entrepreneurs a été formé, qui est en discussion avec les propriétaires du terrain, qui sont tous intéressés à participer à ce projet, communes voisines également.

4^{ème} point : la signalétique. Point déjà ouvert avec le GCA. Un concept de signalisation sera établi et proposé pour toute la zone du parc d'activités Riviera St-Légier.

5^{ème} point : mobilité douce : un bureau d'ingénieurs réalise actuellement une étude pour créer des passages pour la mobilité douce. Préavis qui sera présenté au conseil communal.

6^{ème} point : traversée du village. La municipalité est consciente des difficultés rencontrées durant les travaux. Cela avance bien. Cet été sera fait le dernier secteur. Prévision de la fin des travaux : fin septembre. Pour la suite, pas de préavis pour 2022, mais plutôt 2023-2024.

7^{ème} point : Coop : le chantier est privé et devrait finir fin d'année.

M. Jean-Marc Nicolet : Remercie son collègue pour ces informations, a peu de choses à ajouter, si ce n'est ses félicitations aux entreprises du village qui a su survivre à ces périodes difficiles, en plus avec la présence d'internet qui représente une grosse concurrence. Félicitations au comité également pour son travail.

La municipalité va rester à l'écoute de tous, au mieux.

Centre de tri : difficulté d'organisation suite à la fusion avec des directives différentes entre Blonay et St-Légier. Fait appel à quelqu'un qui aurait une idée de la transmettre.

Pas d'autres intervenants / questions

Le président remercie tout le monde pour son attention et présente la suite de la soirée.

- Suite :

Lorsque l'on a le privilège d'avoir un citoyen de notre commune de Blonay-St-Légier qui a eu l'opportunité de servir pour la garde Suisse au sein du Vatican, votre comité a pensé intéressant de proposer à notre citoyen Monsieur Alexandre Furrer-Pilliod que vous avez pu découvrir sur la 1^{er} page du Journal COMMune info de mai 2021 et qui nous fait le plaisir d'avoir accepté notre invitation pour nous parler de son activité et de ses expériences en tant qu'ancien garde pontifical.

La séance est levée à 19h34 et la place est cédée à Monsieur Alexandre Furrer-Pilliod.

La secrétaire :
Aurélie Favez

